

**OPTIMISEZ
LE POTENTIEL
DE PERFORMANCE
DE VOTRE CONTRAT
D'ASSURANCE VIE**

Heliopse Transition Mai 2020

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 27 mai 2020.

**Titre de créance émis par BNP Paribas
Issuance B.V. présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Offre à durée limitée.

Commercialisation du 2 janvier 2020 au 30 avril 2020, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR0013457728

Chaque 1 000 euros investis dans Heliopse Transition Mai 2020 : 1 arbre planté parmi les projets de plantation choisis par Gan Patrimoine.

En dépit du mécanisme de plantation d'arbres, Heliopse Transition Mai 2020 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises françaises présentant de solides stratégies face à la question du réchauffement climatique.



Assuré d'avancer



Heliopse Transition Mai 2020



Heliopse Transition Mai 2020 est un support temporaire en unités de compte. Il vous permet de tirer profit du potentiel de l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5 %. Il offre un gain conditionnel de 9 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée en cas d'échéance anticipée ou à l'échéance finale. À l'échéance finale des 8 ans, le capital est intégralement remboursé jusqu'à une baisse⁽³⁾ de l'indice de 45 % par rapport à son niveau initial.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale, en cas de baisse de l'indice de plus de 45 % par rapport à son niveau initial.

La valeur de ce support dépend de l'évolution de l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5 % (ci-après « l'indice »).

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation. C'est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

AVANTAGES

- **Un gain de 9 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée** depuis la date d'observation initiale si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁵⁾ ou à la date d'observation finale⁽⁵⁾.
- **Une échéance anticipée** si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial à l'une des 7 dates d'observation annuelle⁽⁵⁾.
- **Effet mémoire** : si les conditions de versement du gain de 9 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ sont déclenchées, il sera enregistré au titre de l'année en cours, et également pour chacune des années précédentes.
- **Un remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance finale⁽⁶⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'indice n'est pas en baisse de plus de 45 % par rapport à son niveau initial.**
- **Un indice composé de 40 sociétés, parmi les 60 plus grandes capitalisations boursières françaises**, ayant mis en place des stratégies efficaces pour la lutte contre le réchauffement climatique.

INCONVÉNIENTS

- **Un gain plafonné à 9 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'indice est supérieure.
- **L'indice est calculé dividendes nets réinvestis**, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5 %, la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice non-retraité.
- **Les gains annuels éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.**
- **À l'échéance finale⁽⁶⁾, il existe un risque de perte partielle ou totale du capital initialement investi** si, à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'indice est en baisse de plus de 45 % par rapport à son niveau initial. En conséquence, le rendement de Heliopse Transition Mai 2020 à l'échéance finale⁽⁶⁾ est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de - 45 %.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission⁽⁷⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie - L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance :

- lors de toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale⁽⁶⁾, lorsque l'indice est en baisse de plus de 45 % par rapport à son niveau initial.

Risque de contrepartie - L'investisseur supporte le risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier, ce qui peut entraîner une perte en capital partielle ou totale. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le

cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) dans le cadre du titre de créance dû par l'Émetteur.

Risques de marché - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut conduire à l'impossibilité de sa vente et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 26 mai 2028, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(1), (2), (3), (4), (5), (6), (7) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

► Principales caractéristiques

UN GAIN CONDITIONNEL DE 9 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

Si, à l'une des 7 dates d'observation annuelle⁽⁵⁾, l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial du 27 mai 2020, Heliopse Transition Mai 2020 prend fin automatiquement par anticipation.

Valeur finale du support \equiv 100 % de sa valeur initiale $+$ 9 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée

Le Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 7,97 % la 1^{ère} année ; 7,59 % la 2^e année ; 7,26 % la 3^e année ; 6,95 % la 4^e année ; 6,68 % la 5^e année ; 6,43 % la 6^e année ; 6,20 % la 7^e année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS ?

En l'absence d'échéance anticipée, Heliopse Transition Mai 2020 atteint l'échéance des 8 ans : trois situations sont alors possibles.



→ Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :

- en cas de sortie⁽⁸⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁶⁾ ;
- à l'échéance des 8 ans⁽⁶⁾, si l'indice est en baisse⁽³⁾ de plus de 45 % le 19 mai 2028 par rapport à son niveau initial ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

(1) Pour les versements réalisés du 2 janvier au 30 avril 2020 sur Heliopse Transition Mai 2020, performance depuis la date d'observation initiale du 27 mai 2020, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse du niveau de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (27 mai 2020) et à la date d'observation finale (19 mai 2028), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) Heliopse Transition Mai 2020 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises françaises présentant de solides stratégies pour la lutte contre le réchauffement climatique.

(5) Les dates d'observation annuelle sont le 20 mai 2021, le 20 mai 2022, le 19 mai 2023, le 21 mai 2024, le 20 mai 2025, le 20 mai 2026 et le 20 mai 2027 et la date d'observation finale est le 19 mai 2028.

(6) La date d'échéance finale est le 26 mai 2028.

(7) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

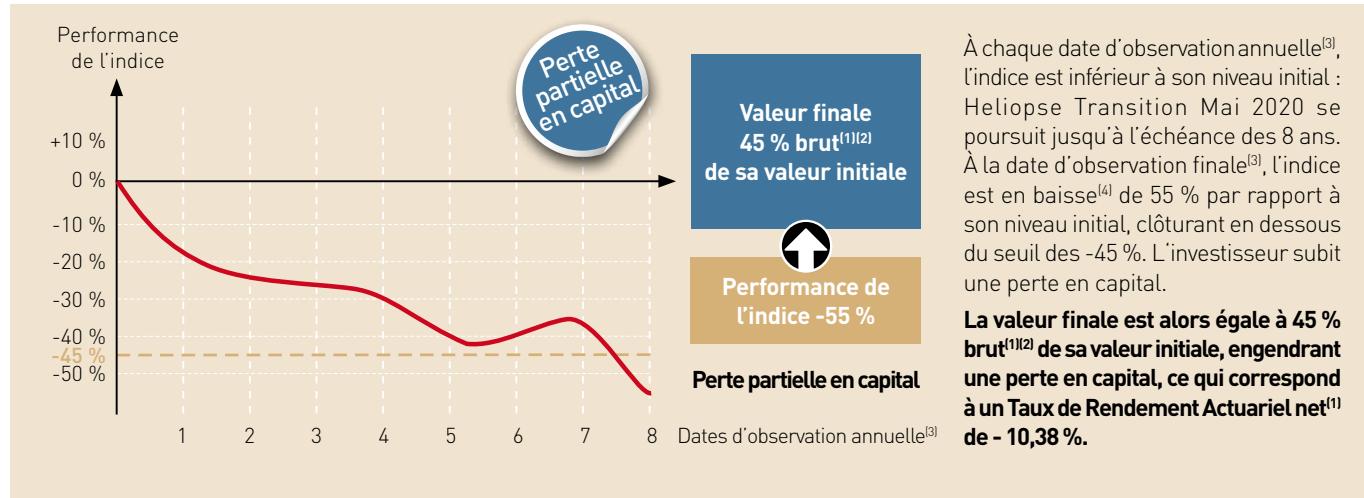
(8) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

► Scénarios de marché-Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

— Niveau de l'indice → Seuil de remboursement avec gain - - - Seuil de remboursement du capital à l'échéance finale^[5]

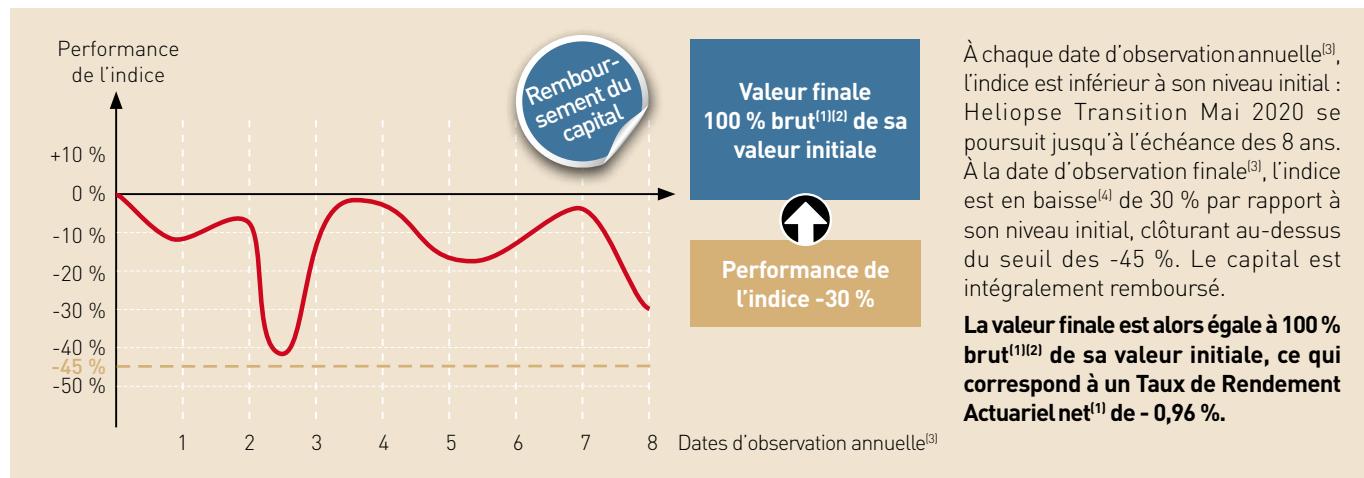
► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuel net^[1] serait de -10,38 %.

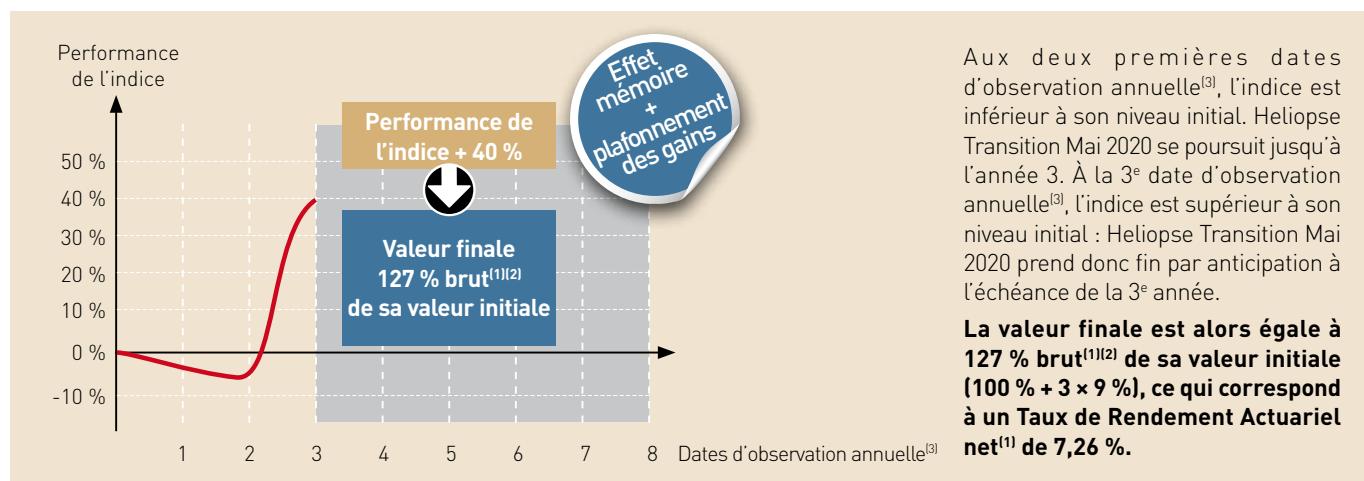
Dans le cas le plus défavorable où l'indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle^[3] et serait en baisse de 100 % à la date d'observation finale^[3], le montant initialement investi serait intégralement perdu.

► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE DES 8 ANS



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuel net^[1] serait de -5,28 %.

► SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFFONNEMENT DU GAIN EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuel net^[1] serait de 10,81 %.

(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page suivante.

► Agissez pour la transition énergétique

Heliopse Transition Mai 2020 est un produit d'épargne responsable. En effet, il est non seulement adossé à un indice intégrant des critères de sélection environnementaux et de transition énergétique mais votre investissement permet également de planter un arbre tous les 1 000 euros investis.

L'INDICE EURONEXT® FRANCE ENERGY TRANSITION LEADERS 40 EW DECREMENT 5 %

L'indice est calculé par Euronext®, un acteur de premier plan dans le domaine des indices. Il est composé de 40 sociétés (parmi les 60 plus grandes capitalisations boursières françaises) ayant mis en place des stratégies efficaces pour la lutte contre le réchauffement climatique. Vigeo Eiris, leader international de la recherche ESG, mesure l'engagement et la dynamique affichée par chacune des sociétés en matière de transition énergétique selon leur secteur d'activité. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice est équipondéré et retraité c'est à dire calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5 %, la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice non retraité.

La consultation de l'indice est publique, sa cotation est quotidienne et consultable sur le site www.euronext.com.

Les performances historiques de l'indice sont fondées sur des valeurs simulées du 27 octobre 2011 au 22 février 2018, puis sur des valeurs réelles du 23 février 2018 (date de création de l'indice) au 27 octobre 2019.

Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



PARTICIPEZ AU REBOISEMENT DES FORÊTS

Pour chaque tranche de 1 000 euros investie dans Heliopse Transition Mai 2020, un arbre sera planté parmi les projets de plantation choisis par Gan Patrimoine.

Les arbres plantés grâce à votre investissement seront suivis dans la durée par des experts forestiers et des techniciens agronomes afin d'assurer leur croissance dans les meilleures conditions possibles. Les porteurs de projets s'engagent à fournir à Reforest'Action des photographies de la parcelle pendant 5 ans et à conserver l'état boisé pendant un minimum de 20 ans. De plus, Reforest'Action réalise des audits de ses projets tous les 1 à 5 ans en fonction de leur état d'avancement.



PLANTATION DES ARBRES : REFOREST'ACTION

Fondée en 2010, Reforest'Action est une entreprise qui permet aux particuliers et aux entreprises de planter leur forêt pour agir concrètement en faveur du climat et de la biodiversité. Depuis sa création, Reforest'Action a planté plus de 4 millions d'arbres avec l'aide de 1 000 entreprises et de 120 000 citoyens et a généré un impact positif sur les conditions de vie de plus de 30 000 personnes à travers le monde. Dans le cadre du produit qui est proposé, Reforest'Action intervient, via une collaboration avec l'Emetteur des titres de créance, en tant qu'opérateur de plantation d'arbres associée à des produits d'investissement responsable sans lien de partenariat avec le distributeur diffusant les produits concernés.

Plus d'informations : www.reforestaction.com

Source : Reforest'Action, www.reforestaction.com, au 27 octobre 2019.

Il est à noter que Heliopse Transition Mai 2020 n'est pas une obligation verte et que seule une faible partie des fonds levés par l'Émetteur servira à financer spécifiquement la plantation d'arbres.

(1) Pour les versements réalisés du 2 janvier au 30 avril 2020 sur Heliopse Transition Mai 2020, performance depuis la date d'observation initiale du 27 mai 2020, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont le 20 mai 2021, le 20 mai 2022, le 19 mai 2023, le 21 mai 2024, le 20 mai 2025, le 20 mai 2026 et le 20 mai 2027 et la date d'observation finale est le 19 mai 2028.

(4) La baisse du niveau de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (27 mai 2020) et à la date d'observation finale (19 mai 2028), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(5) La date d'échéance finale est le 26 mai 2028.

► Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance (de type Euro Medium Term Notes ou « EMTN ») présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance finale.

Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V., véhicule d'émission dédié de droit néerlandais (S&P : A+ au 27 octobre 2019). Les agences de notation peuvent modifier ces notations à tout moment.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A. (S&P A+, Moody's Aa3, Fitch Ratings AA-, au 27 octobre 2019). Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital.

Code ISIN : FR0013457728.

Devise : EUR.

Sous-jacent : Indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5 % (code Bloomberg : CLIF40D Index).

Cotation : Marché Officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).

Double valorisation :

- Hebdomadaire (le vendredi) par BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
- Bimensuelle par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.

Marché secondaire : BNP Paribas Arbitrage S.N.C s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière hebdomadaire, des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1 %. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. est une entité du Groupe BNP Paribas, ce qui est potentiellement source de conflits d'intérêts.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à l'assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1 % par an, du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 100 millions d'euros.

Valeur nominale : 1 000 euros.

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : Du 2 janvier 2020 au 30 avril 2020.

Prix de souscription : 995,50 euros du 2 janvier 2020 au 10 janvier 2020 puis il progressera de façon constante de 995,50 euros le 10 janvier 2020 à 1000 euros le 27 mai 2020.

Date d'émission du support : 10 janvier 2020.

Date d'observation initiale du niveau de l'indice : 27 mai 2020.

Dates d'observation annuelle du niveau de l'indice : 20 mai 2021, 20 mai 2022, 19 mai 2023, 21 mai 2024, 20 mai 2025, 20 mai 2026, 20 mai 2027.

Dates d'échéance anticipée : 27 mai 2021, 27 mai 2022, 26 mai 2023, 27 mai 2024, 27 mai 2025, 27 mai 2026, 27 mai 2027.

Date d'observation finale du niveau de l'indice : 19 mai 2028.

Date d'échéance finale : 26 mai 2028.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates

d'échéance anticipée : Si à l'une des 7 dates d'observation annuelle, l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial du 27 mai 2020, le support prend fin à la date d'échéance anticipée correspondante et sa valeur finale est alors égale à 100 % de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 9 % brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale :

Dans le cas où le support dure jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 172 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse mais que cette baisse n'excède pas 45 % par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 45 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

⁽¹⁾ Pour les versements réalisés du 2 janvier au 30 avril 2020 sur Heliopse Transition Mai 2020, performance depuis la date d'observation initiale du 27 mai 2020, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. Une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

► Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité de la documentation du support

La documentation juridique relative à l'émission pourra être obtenue sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013457728. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de base, daté du 3 juin 2019 visé par l'AMF sous le numéro de visa 19-239, de ses Suppléments, des Conditions définitives de l'Émission et du Résumé spécifique lié à l'Émission avant tout investissement dans le support. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. La dernière version du document d'informations clés relatif à ce Titre peut être consultée et téléchargée à l'adresse : <http://kid.bnpparibas.com/EI0045RAF-98A66-FR.pdf>.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation : L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrement : BNP Paribas est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). BNP Paribas est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Rachat par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. ou dénouement anticipé du support : Seule BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le titre. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que BNP Paribas Arbitrage S.N.C. peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboulement

de la position de BNP Paribas Arbitrage S.N.C. liés à ce rachat. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Avertissement relatif à l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5 % : Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, BNP Paribas n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Conflits d'intérêts : En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à des conflits d'intérêts et les investisseurs/détenteurs potentiels doivent être conscients que BNP Paribas peut s'engager dans des transactions d'une manière incompatible avec la proposition dans ce document, soit pour son propre compte ou pour le compte de ses clients. BNP Paribas et ses dirigeants, directeurs et employés, y compris les personnes impliquées dans la préparation ou la délivrance du présent document (« BNP Paribas Persons »), peuvent (ou peuvent à l'avenir) avoir des positions longues ou courtes, agir en tant que principal, ou autrement avoir des intérêts, les titres, les prêts ou tout autre produit sous-jacent, actif ou exposition (ou dérivés de ces titres, prêts, produits ou actifs) défavorables ou similaires à ceux décrits aux présentes. BNP Paribas Persons peuvent être des administrateurs de sociétés mentionnées dans le présent document et peuvent agir à titre de faiseurs de marché dans les titres, ou peuvent avoir servi en tant que gérant ou co-gérant d'un placement public de titres par une telle compagnie. Il peut y avoir des conflits d'intérêts entre BNP Paribas et les investisseurs/détenteurs potentiels et BNP Paribas ne peut donc assumer aucune responsabilité pour les conséquences financières de la décision d'investissement qui pourrait être prise par tout potentiel titulaire, qui doit être indépendant.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour:

→ **Consulter le détail de vos contrats :**

vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.

→ **Effectuer des opérations de gestion :**

des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

→ **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**

pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICL, prospectus, etc.):

- simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix;
- comparer la performance entre plusieurs fonds;
- créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés;
- créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.

→ **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**

- pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets";
- pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 8 220 690 euros
457 504 694 RCS Lille - APE : 6622Z
Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780
www.orias.fr
Mandataire de Groupama Gan Vie et de ses filiales
www.ganpatrimoine.fr

Gan Patrimoine distribue exclusivement les produits de Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entiièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 774B-052020 – Conception graphique : BNP Paribas – Crédit photo : Gettyimages.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Assuré d'avancer

ganpatrimoine.fr